

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2022-128**

L'an deux mille vingt deux, le 27 octobre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 21  
 votants : 29

OBJET :

Décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULIN, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés :** M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
 Roland POURCHET est suppléé par Muriel DESMOULIN  
 Pierre ROUX donne pouvoir à Céline BOYARD  
 Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
 Monique PLAZZI donne pouvoir à Patrick DARY  
 Annie ARNAUD donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN  
 Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
 Alain BLONDY donne pouvoir à Laurent GORYL

**SECRETAIRE :** Céline BOYARD

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes :

- 2022-109 : Convention de mise à disposition du club-house de la salle multisports avec l'association "Groupe Haltérophilie et Musculation" le mercredi 5 octobre 2022 de 18h30 à 21h00
- 2022-110 : Salle multisports – Marché de services relatif au maintien en propreté
- 2022-111 : Acceptation de don pour occupation précaire des terres au bois du lac du GAEC ROBERT
- 2022-112 : Contrat de location à titre précaire de la maison d'habitation sise à la Sénégie - 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE avec Madame Nicoleta VLAD pour une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022
- 2022-113 : Convention d'occupation du Tie-Break entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, la Commune de Saint-Yrieix et l'Ecole Elémentaire Maurice Ravel pour l'année scolaire 2022-2023
- 2022-114 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Laure BENZONI
- 2022-115 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Samantha MORNAS
- 2022-116 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Evelyn REDON
- 2022-117 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Gabriel MOREAU
- 2022-118 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Henri CHANCONIE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 2022-119 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Hélène BASTIN
- 2022-120 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Anne MARIONNAUD
- 2022-121 : Location à titre précaire d'une partie de l'atelier-relais à Gate-Bourdela - "Pôle Arédia 2" - avec la SCI Ambulances NICOLAS Uzerche pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022
- 2022-122 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec l'association "Hand Sud 87" le samedi 22 octobre 2022 pour l'organisation du championnat de France 17F et le lundi 31 octobre 2022 pour une remise de maillots, de 18h à 20h

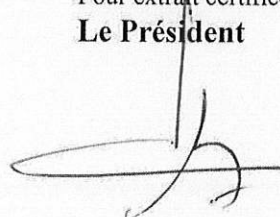
**La secrétaire**



**C. BOYARD**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20221027-DC2022640304-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2022  
Date de réception préfecture : 03/11/2022

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.